

Réf : DCM2025-63

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 29		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	20	29

Date de la convocation : 12/06/2025

Notifiée aux élus le : 12/06/2025

Date de l'affichage : 12/06/2025

**OBJET : BUDGET PRINCIPAL DE LA
COMMUNE 2025 – DÉCISION
MODIFICATIVE N°1**

SÉANCE MERCREDI 18 JUIN 2025

L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ, le DIX-HUIT JUIN à 17H30, le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué le 12 juin (affichage du même jour), s'est réuni au nombre prescrit, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Pierre MAUMÉJEAN, Maire.

PRÉSENT-E-S : Pierre MAUMÉJEAN, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean-Claude CAMPOS, Josiane ROSIER-DUFOND, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Régis VIANET, Christine DUCHANGE, Alain BAILLIEU, Christian LAPISARDI, Janine LHUILLIER, Stéphanie PIERRON, Yves GRAS, Jean-Claude BASCHIOU, Michèle PALLARES, Maryline POUGENC, Olivier BERTRAND, Joachim RAMS, Stéphane PIGNAN.

ABSENT-E-S AYANT DONNÉ PROCURATION : Gilles TRAULLET à Arnaud FOUREL, Marielle NEPOTY à Jean-Claude CAMPOS, Maguelone CHAREYRE à Régis VIANET, Nathalie LALLOUETTE à Stéphanie PIERRON, Christian GROUL à Janine LHUILLIER, Andrée DAMOUR à Michèle PALLARES, Michel AUSSANNAIRE à Josiane ROSIER-DUFOND, Cédric BONATO à Joachim RAMS, Carine VANDERBISTE à Olivier BERTRAND,

ABSENTS NON-REPRÉSENTÉS : Néant

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Véronique BONVICINI

Rapporteur : Régis VIANET, Conseiller municipal délégué

M. le Maire indique aux élus qu'il convient de voter une décision modificative (DM n° 1) afin de prendre en compte les ajustements en dépenses de la section d'investissement du budget principal de la Commune (BP 2025).

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00 €	96 704.01 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL - D 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00 €	96 704.01 €	0.00 €	0.00 €
165 – Dépôts et cautionnements reçus	0.00 €	150.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL – D 16 – Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	150.00 €	0.00 €	0.00 €
21314 – Constructions bâtiments culturels et sportifs	- 96 704.01 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
2188 – Autres Immos corporelles	0.00 €	17 947.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL – D 21 : Immobilisations corporelles	- 96 706.01 €	17 947.00 €	0.00 €	0.00 €
2313 – Construction (en cours)	- 18 097.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL – D 23 : Immobilisations en cours	- 18 097.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	- 114 801.01 €	114 801.01 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Le conseil municipal, ouï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget principal de la commune telle que présentée ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Maire ainsi que son conseiller délégué aux finances à signer tout document et acte se rapportant à cette affaire

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour copie conforme

Publication certifiée exécutoire

Pierre MAUMÉJEAN
Maire d'Aigues-Mortes

Pour le Maire par Délégation
La Directrice Générale Adjointe des Services
Marie-Laure PICHAT



Résultats du vote :

Délibération 2025-63	DF – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE 2025 – DÉCISION MODIFICATIVE N°1	Pour :	29	UNANIMITÉ
		Contre :	0	NÉANT
		Abstention :	0	NÉANT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Assemblée délibérante ainsi que d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif (16 Avenue Feuchères – CS 88010 – 30 941 NÎMES CEDEX 09 ou www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois, à compter de sa publication